

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4298  
31 mars 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE  
LA JORDANIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément aux articles 14 et 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler que le Ministre des affaires étrangères de Jordanie l'a informé, par télégramme du 31 mars 1960, que M. Abdul Monem El Rifai avait été désigné pour représenter la Jordanie au Conseil de sécurité lors de l'examen de la situation résultant des événements survenus récemment en Union sud-africaine.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----